



Z.A.C. DE FLORY (EUROFLORY PARC)

A BERRE L'ETANG

Avenant n° 49 au cahier des charges de cession ou de location de terrains

Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article 3 du dit cahier des charges. Il concerne la surface de plancher attribuée aux parcelles visées ci-dessous par la cession à la SCI IMMO LOUNGE, visée dans la délibération URBA-012-12318/22/BM du 20 octobre 2022, intitulée « Cession à titre onéreux d'une parcelle d'une surface d'environ 7 594 m² à prendre et à détacher des parcelles de plus grandes importances, cadastrées section CW numéros 57, 79 et 212, sise ZA Euroflory Parc à Berre l'Etang, au bénéfice de la société par actions simplifiée Be Lounge ».

LOT 5

Le lot visé par le présent avenant est le lot n°5 d'une superficie totale d'environ 7 594 m² situé sur la ZAC de Flory (Euroflory Parc), au 889 allée Jean Perrin à Berre l'Etang.

Désignation cadastrale : le lot visé au présent avenant est issu des parcelles cadastrées section CW numéros 57, 79 et 212.

Surface totale : 7 594 m²

Surface de plancher attribuée : 2 616 m²

Toutes les autres dispositions du cahier des charges de cession ou de location des terrains restent applicables.

Fait à Marseille, le

Pour la Présidente et par délégation

Eric TAVERNI